

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00400
Numéro SIREN : 484 238 514
Nom ou dénomination : KIECE

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004301

Date : 22/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004301**
n° de gestion : **2006B00400**
n° SIREN : **484 238 514 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 22/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

KIECE - Sté par actions simplifiée
30 Rue Clément Marot 80480 SALOUEL France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



**AB|G-8002/T-DEPOT-
ACTE/I-432857**

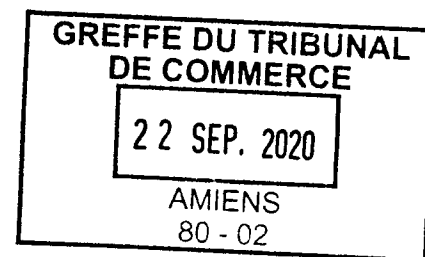
GREFFE

KIECE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 30, rue Clément Marot – 80480 SALOUEL
RCS AMIENS 484.238.514

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUILLET 2020**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 224.740 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	224.740 Euros
A titre de dividende brut aux associés personnes morales	200 000 Euros
Soit 200 Euros par action	
Le solde au poste « Autres Réserves »	27.740 Euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

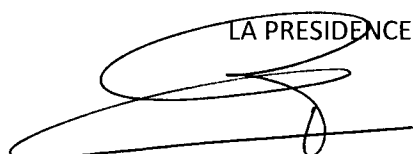
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	200.000 €	-	-
31 décembre 2017	200.000 €	-	-
31 décembre 2016	NEANT	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2020.

Cette résolution est adoptée.

Pour copie certifiée conforme

LA PRESIDENCE




Désignation de l'entreprise : <u>SAS KIECE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>30 Rue Clément Marot 80480 SALOUEL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>4 8 4 2 3 8 5 1 4 0 0 0 3 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>	
		Net	
		Amortissements, provisions	
		Brut	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
		8	
		9	
		0	
		1	

Désignation de l'entreprise <u>SAS KIECE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N <u>31/12/2019</u>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 000</u>)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	416 811
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	224 740
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	652 551
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	6
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	10 581
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	274 854
	Dettes fiscales et sociales	DY	277 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	63 928
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	499 801
	TOTAL (IV)	EC	1 126 977
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 779 528
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	1 116 396
		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS KIECE		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	2 485 765	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 485 765	FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	
						308 947	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS KIECE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 736
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 736
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-2 727
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	81 480
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 497 168
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 272 428
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	224 740
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 287
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DGFIP-STAT GENANT CHQ 1924 DGFIP-STAT GENANT EP-238-LF		35	
GAN REGUL COTIS 16+17 BEAURAIN GAN-MUTUELLE 2016+2017 BEAURAI		2 701	
FRAIS AVERLAND FRANCK ECART/NF			9
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KIECE		Néant <input type="checkbox"/> *					
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
			1		2		3		
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	29 215	KE	KF	1 800	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Terrains		KG		KH	KI		
		Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL	
			Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]		KP		KQ	KR	
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	591	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	17 953	KW	KX	13 458
				Matériel de transport *	KY	26 800	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 166	LC	LD	7 004
				Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
		Avances et acomptes		LK		LL	LM		
		TOTAL III		LN	74 509	LO	LP	23 066	
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations				8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 350	IU	IV		
TOTAL IV				LQ	2 350	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	106 074	ØH	ØJ	24 866	
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
			par virements de poste à poste			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	31 015	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
		Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
			Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG	MH	MI	
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	3 194
		Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	31 411
				Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	26 800
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	MU	36 170
				Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
		Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III		IY	NG	NH	NI	97 575	
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations	IØ			ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés	II			2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E	2F	2G	2 350		
TOTAL IV	I3			NJ	NK	2H	2 350		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	130 940		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SAS KIECE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise **SAS KIECE** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 477	PF	13 196	PG		PH	26 673
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	591	QA	736	QB		QC	1 327
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 619	QE	2 803	QF		QG	10 421
	Matériel de transport	QH	9 737	QI	5 360	QJ		QK	15 097
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 157	QM	4 231	QN		QO	21 388
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35 104	QV	13 130	QW		QX	48 234
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	48 581	ØP	26 326	ØQ		ØR	74 908

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS KIECE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l' entreprise : SAS KIECE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 350	UV		UW	2 350			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	967 866		967 866					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 343		35 343				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	825		825				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	845		845					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	355		355					
	Charges constatées d'avance		VS	7 314		7 314					
TOTAUX				VT	1 014 898	VU	1 012 548	VV	2 350		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	274 854		274 854						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 111		75 111						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 179		41 179						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	16 988		16 988					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	138 191		138 191					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 337		6 337					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6		6						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	63 928		63 928						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	499 801		499 801						
TOTAUX				VY	1 116 396	VZ	1 116 396				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS KIECE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	224 740	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	1 829	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	613	XE	2 442		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	35		
	Amendes et pénalités	WJ	35	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	81 480	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %							I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	308 697	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
		- imposées au taux de 0 %							WH	
		- imposées au taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										
Produit net des actions et parts d'intérêts : ()										
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Majoration d'amortissement*										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	pp		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI		XG			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI	308 697		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	308 697		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produites	Informations	
		Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0		
TRANSFERTS DE CHARGES	0		
COMMENTAIRES			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 779 528,37 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 224 739,95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 A 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 A 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 A 10 ans
- Matériels et outillages	5 A 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	29 215		1 800
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		591		2 604
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	17 953		13 458
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	26 800		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	29 166		7 004
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	74 509		23 066
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		2 350		
		TOTAL	2 350		
		TOTAL GENERAL	106 074		24 866

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			31 015	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 194	
		Inst. gal. agen. amé. divers			31 411	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			26 800	
		Mat. bureau, inform., mobilier			36 170	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL			97 575	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				2 350	
		TOTAL			2 350	
		TOTAL GENERAL			130 940	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 477	13 196		26 673
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		591	736		1 327
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		7 619	2 803		10 421
Matériel de transport		9 737	5 360		15 097
Mat. bureau et informatiq., mob.		17 157	4 231		21 388
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	35 104	13 130		48 234
	TOTAL GENERAL	48 581	26 326		74 908

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	26 829,62	39 711,56	26 829,62	39 711,56
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	26 829,62	39 711,56	26 829,62	39 711,56

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	2 350		2 350
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	967 866	967 866	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques	35 343	35 343	
		Taxe sur la valeur ajoutée	825	825	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	845	845	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	355	355		
	Charges constatées d'avance	7 314	7 314		
	TOTAUX	1 014 898	1 012 548	2 350	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
			Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		7 314
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	7 314

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	56 257
Autres créances	
Disponibilités	
	TOTAL
	56 257

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	274 854	274 854		
Personnel & comptes rattachés	75 111	75 111		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	41 179	41 179		
Etat & Impôts sur les bénéfices	16 988	16 988		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	138 191	138 191		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 337	6 337		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	6	6		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	63 928	63 928		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	499 801	499 801		
TOTAUX	1 116 396	1 116 396		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 080
Dettes fiscales et sociales	48 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	63 928
TOTAL DES CHARGES À PAYER	236 884

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	16,00	15,00
Ingénieurs et cadres	4,00	4,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	12,00	11,00
Ouvriers		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
AMENDE	35	
GAN REGUL COTIS 16+17	2 701	
DIVERS		9
TOTAL	2 736	9

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

011800 - SAS KIECE

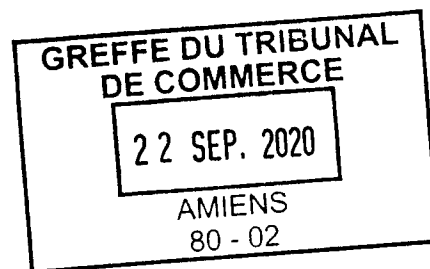
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
ASSURANCE	4 780		
AGEFOS	4 730		
AVANTAGE NATURE VEHICULE	1 776		
TOTAL	11 286		

DEVELTER PARTENAIRES

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes



SAS KIECE

Société par actions simplifiées au capital de 10 000 Euros

30 rue Clément Marot

80480 SALOUEL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

KIECE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : rue Marot
80480 SALOUEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS KIECE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS KIECE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 18 Juin 2020
Le Commissaire aux comptes
DEVELTER PARTENAIRES, représenté par
M.Etienne DEVELTER